

COORDINATEUR PEDAGOGIQUE

1 temps plein : 35 heures/semaine

- mise en synergie des différentes composantes de l'ERACM par le développement des relations entre les intervenants, les étudiants de même qu'avec l'équipe administrative et technique de l'ERACM et par l'établissement d'un lien entre les différentes phases du programme pédagogique et tous ses acteurs :
 - fait état auprès des intervenants, des enseignants et de l'équipe administrative et technique de l'ERACM du développement du programme pédagogique en rappelant au besoin ses lignes directrices et ses phases d'évolution antérieures ;
 - favorise les échanges entre les intervenants, les enseignants et les membres de l'équipe administrative et technique de l'ERACM en suscitant la mise en place de temps de dialogue ;
 - procède avec l'intervenant ou l'enseignant à un compte-rendu en fin de chaque atelier qui transcrive le travail collectif et individuel effectué par les étudiants durant celui-ci. Ce compte rendu pourra prendre la forme de fiches écrites consultables par les autres intervenants et enseignants de même que par les membres de l'équipe administrative ;
 - est à l'écoute des besoins techniques et logistiques des intervenants et des enseignants et les relaie auprès de l'équipe administrative et technique.

- suivi pédagogique des étudiants :
 - accompagne la réflexion des étudiants et la favorise en facilitant leur contact avec les interlocuteurs-ressources de l'école. Une des dimensions essentielle de sa démarche consistera à permettre aux étudiants d'acquérir une autonomie artistique toujours plus grande et à renforcer leur sens des responsabilités ;
 - est garant du suivi de l'évolution personnelle de chaque étudiant et de sa communication au sein de l'école auprès des équipes pédagogiques et administratives de l'école ;
 - est à l'écoute des étudiants concernant leurs difficultés notamment en lien avec le cursus pédagogique et les relaie auprès des membres des équipes pédagogiques, administratives et techniques de l'école ;
 - recueille les initiatives et les points de vue des étudiants pour les faire remonter auprès des autorités pédagogiques, administratives et techniques de l'école.
 - veille au respect de la ponctualité des élèves, à leur présence permanente à l'ensemble des cours de leur cursus et à leur respect général du règlement de l'école.
 - organise la mise à disposition aux étudiants des locaux et du matériel accessible de l'ERACM (costumes, accessoires, fond de ressource) durant leur temps libre.

- ajustement du calendrier des études avec la secrétaire générale de scolarité et transmission de celui-ci auprès de toutes les composantes de l'école.

- participation aux réunions du comité pédagogique :
 - veille au maintien de la cohérence du programme pédagogique.
 - travaille à l'harmonisation des différentes composantes de ce programme.
 - établit un compte rendu écrit à l'issue de chaque réunion du comité pédagogique qui est transmis à tous les membres du comité.

- suivi des collaborations avec la Faculté de Théâtre d'Aix-Marseille : entretient un dialogue avec les enseignants de la Faculté intervenant dans le programme pédagogique de l'école ainsi qu'avec leurs responsables dans le but d'harmoniser les contributions de ces enseignants et celles des enseignants de l'ERACM. Ceci en adéquation avec les enjeux pédagogiques des deux établissements.

- mise en place des collaborations avec les enseignements artistiques de l'éducation nationale :

- organise, avec les enseignants de l'Education Nationale, les différentes interventions des étudiants de l'ERACMM auprès des élèves, collégiens et lycéens, en lien avec le programme scolaire
- met en place des passerelles entre ces établissements scolaires et l'ERACM en organisant des rencontres entre élèves ou en invitant les élèves de ces établissements à assister avec leurs enseignants à des ateliers d'interprétation de l'ERACM.

- le suivi et l'organisation des modules de formation du D.E.
- participation aux différents jurys : concours d'entrée, VAE...